



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1262

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 9 décembre 2024, le Règlement numéro 1262 *concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny.*

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à 12 h.

QUE le règlement numéro 1262 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce sixième jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.

La greffière,

Karine Simard, avocate